

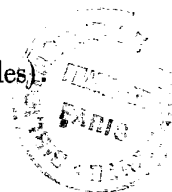
Procédé de cinématographie en relief.

M. LUCIEN-JULES-ÉMILE-ANDRÉ DODIN résidant en France (Pyrénées-Orientales).

(Brevet principal pris le 14 octobre 1946.)

Demandé le 12 août 1947, à 14^h 45^m, à Paris.

Délivrée le 5 novembre 1952. — Publiée le 29 janvier 1953.



Dans le brevet principal on a montré un mode de réalisation de l'invention qui comportait la disposition de l'ensemble des véhicules des écrans auxiliaires et des projecteurs dans le haut de la salle et en arrière de l'écran.

La surface d'implantation des véhicules, inclinée et pouvant avoir une certaine importance, augmentant avec le nombre de spectateurs, il peut en résulter un encombrement gênant de la salle.

D'autre part, le dispositif se prête assez mal à l'emploi d'écrans auxiliaires réflecteurs et donc à la disposition des appareils de projection du même côté, de ces écrans que les véhicules. Il en résulte un surcroît d'encombrement de la salle, gênant et inesthétique.

Enfin, les véhicules comportent deux miroirs ce qui est une complication.

Un des objets de la présente addition est de remédier à ces inconvénients en plaçant les appareils de projection et les écrans auxiliaires dans une fosse devant et sous l'écran, analogue à la fosse d'orchestre habituelle des théâtres, les véhicules étant placés sur le dessus de celle-ci.

Les figures annexées montrent :

La figure 1, une coupe schématique d'un ensemble d'un tel dispositif;

La figure 2, une coupe schématique d'un véhicule.

Dans la figure 1, les appareils de projection qui sont ici figurés groupés dans un appareil double 1, à deux objectifs 2 et 3, projettent les images des films enregistrés dans les conditions convenables à la stéréoscopie, suivant le brevet principal, sur deux écrans auxiliaires 4 et 5 convenablement placés et inclinés.

Ces écrans peuvent être dans des plans différents et seront placés l'un au-dessus de l'autre, comme figurés sur le schéma.

Comme dans le brevet principal, on utilise

des véhicules dont les centres optiques des objectifs 6 sont sur une surface XY conjugués de la surface WZ dans laquelle se placent les yeux des spectateurs, on a encore deux véhicules par spectateur, chaque véhicule donnant, sur et autour de l'œil correspondant 10, une image de son ouverture définissant un « cercle oculaire » à travers lequel l'œil voit dans le miroir concave 7 servant d'écran, l'image de l'un des écrans auxiliaires 4 ou 5 correspondant.

Les images de l'écran auxiliaire correspondant sont projetées à travers chaque objectif de véhicule après réflexion sur un seul miroir 8 orientable, affecté à chaque objectif, au lieu des deux miroirs montrés dans l'exemple du brevet principal.

Tout cet ensemble est disposé dans ou à la partie supérieure de la fosse 12 analogue à une fosse d'orchestre devant les spectateurs.

La figure 2 montre un exemple schématique de l'un des véhicules.

Comme dans le brevet principal l'objectif se compose de deux lentilles : 9 concave et 11 convexe dont l'écartement et partant la distance focale résultante peut être réglée pour la mise au point des images et d'un miroir 8, orientable en tous sens par le moyen de montures de type connu, qui renvoie à travers l'objectif le faisceau lumineux issu de l'écran auxiliaire correspondant. L'image de cet écran auxiliaire est projetée sur le miroir concave 7 qui en donne une image agrandie visible nettement par l'œil correspondant du spectateur. Le fonctionnement est évidemment semblable à celui du brevet principal.

On peut, sans sortir de l'invention, disposer de diverses façons dans la fosse les écrans auxiliaires et les dispositifs cinématographiques y projetant les éléments des doublets stéréoscopiques successifs.

Le sens de défilement des images et l'orienta-

tion des films sera naturellement telle que les images soient vues droites et non inversées ce qui ne présente aucune difficulté.

En plus des avantages de dégagement de salle et de la simplification résultant de la suppression d'un miroir par véhicule, l'accès des véhicules, sans les démonter, pour leurs nettoyages extérieurs par exemple, se trouve facilité par leur disposition d'après la présente addition.

Des variantes peuvent être apportées, sans changer l'invention, aux appareils de projection en particulier. Comme il a été dit ci-dessus, on peut remplacer les deux appareils de projection par un appareil double dans lequel un mécanisme commun entraîne en synchronisme deux films dont les images forment, deux à deux, doublets stéréoscopiques, chaque film étant projeté par un objectif différent sur un écran auxiliaire correspondant.

On peut obtenir un résultat équivalent en utilisant un film positif unique dans lequel les éléments correspondants des doublets stéréoscopiques s'intercalent les uns dans les autres, alternativement.

Dans ce cas, on peut faire la projection simultanée des éléments des doublets en employant deux objectifs. On peut également n'utiliser qu'un objectif projetant simultanément une image haute et une image basse de chaque doublet, respectivement, sur chacun des deux écrans auxiliaires.

RÉSUMÉ :

I. Dispositif suivant le brevet principal, caractérisé par le fait que les appareils de projection et les écrans auxiliaires sont placés dans une fosse, ménagée en avant des spectateurs, à la partie supérieure de laquelle sont disposés les véhicules projetant les images des écrans auxiliaires.

II. Dispositif suivant le brevet principal et suivant 1 comportant tout ou partie des points suivants :

a. Un appareil de projection à deux objectifs projetant chacun simultanément un des éléments de deux films cinématographiques ou de vues fixes, formant doublet stéréoscopique;

b. Un appareil de projection à deux objectifs projetant les images alternées portées par un film unique et correspondant par paires successives aux divers éléments de doublets stéréoscopiques enregistrés simultanément dans les différents doublets successifs, chaque objectif assurant la projection d'une image alternée et correspondant à celle projetée simultanément par l'autre objectif;

c. Un appareil de projection ne comportant qu'un objectif qui projette simultanément les éléments des doublets successifs suivant b.

LUCIEN-JULES-ÉMILE-ANDRÉ DODIN.

Par procuration :

P. REGIMBEAU.

Fig. 1

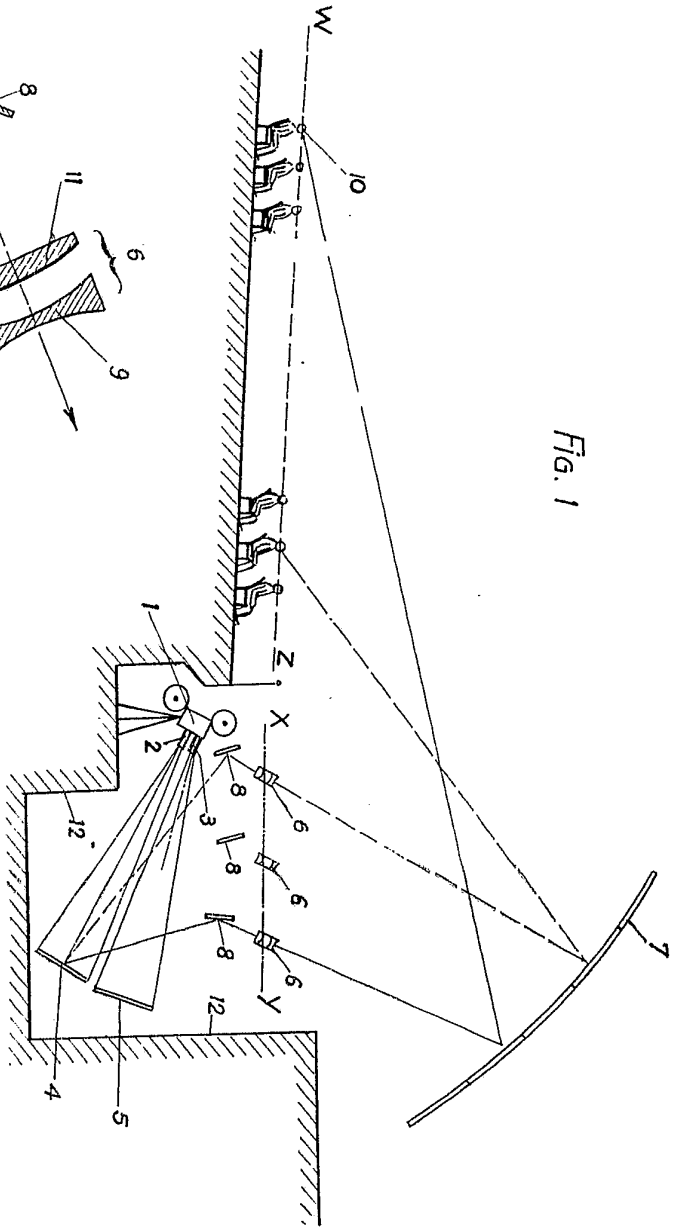


Fig. 2

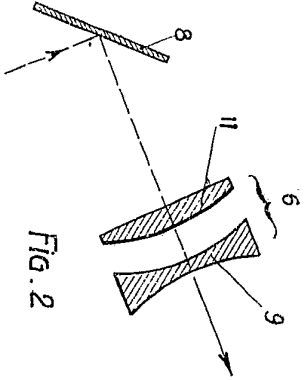


Fig. 1

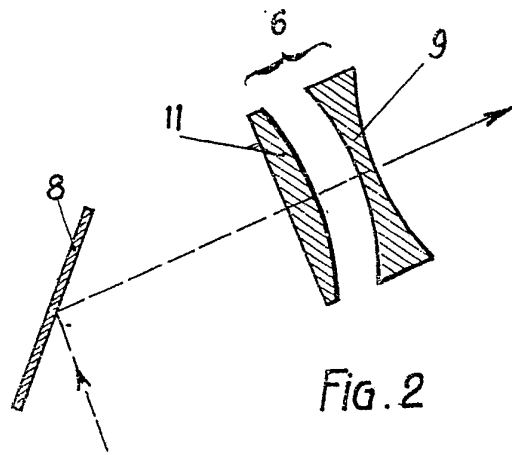
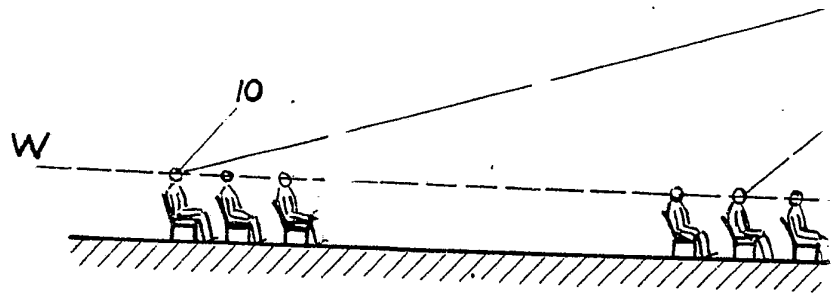


Fig. 2

i. 1

